

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 35 (1909)
Heft: 10

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CORRESPONDANCE

Neuchâtel, le 12 mai 1909.

Lettre ouverte à M. Henry Baudin,
architecte,
à Genève.

Monsieur,

Rien n'est plus suggestif qu'un concours public d'architecture, c'est la leçon la plus documentée et la plus complète qu'un architecte désireux d'augmenter ses connaissances puisse recevoir, surtout lorsque la valeur des participants du concours n'est pas de qualité trop inférieure et que celui-ci est jugé par des hommes d'une compétence indiscutable.

Or à peu de chose près, c'est ce qui nous apparaît avoir été réalisé dans le concours jugé dernièrement à Neuchâtel pour le collège des Sablons, étant donnée surtout la difficulté que présentaient les circonstances imposées par les conditions du programme.

Toutefois, malgré notre désir de saisir toute la portée du jugement, nous n'arrivons pas à comprendre certaines conclusions qu'il détermine et cela, sans doute, par la rédaction un peu trop concise du rapport du jury qui peut avoir été limité dans ses moyens.

Nous faisons donc appel à votre haute compétence, comme rédacteur du rapport et surtout comme auteur des « Constructions scolaires en Suisse », pour nous donner quelques renseignements complémentaires de votre manière de voir sur les arrêts que fixe ce concours et qui nous paraissent être d'un intérêt général.

Ainsi : 1° Pour un collège mixte, vaut-il mieux prévoir un seul ou deux préaux ?

2° L'orientation ouest des classes n'est-elle pas défectueuse, au moins chez nous, dans un climat aussi fréquemment venteux et pluvieux ?

3° L'emplacement d'un corridor de dégagement au sud ne constitue-t-il pas une erreur ?

4° Les sorties de deux classes directement placées en face l'une de l'autre et distantes de 3.50 m. seulement ne sont-elles pas défectueuses ?

5° L'éclairage d'une salle de dessin sur deux faces à angle droit, dont l'une au nord et l'autre au couchant, vaut-il mieux que l'éclairage unique au nord ?

6° Le mansardé pour les classes d'école est-il admissible ?

7° Et enfin, sur un emplacement donné lorsque la preuve est faite de la possibilité d'une orientation au sud-est, tout en dégagant plus complètement les abords du bâtiment, celle-ci n'est-elle pas préférable à l'orientation est-nord-est ?

Nous ne doutons pas que vous n'ayez des idées très arrêtées là-dessus. Nous vous prions donc de nous éclairer par une réponse que nous savons déjà devoir être documentée et de faire cesser pour nous l'équivoque déterminée par ce jugement.

Agréé, Monsieur, nos salutations empressées.

R. CONVERT. M. KUNZI.

Société suisse des ingénieurs et architectes.

Circulaire du Comité central aux sections.

Zurich, le 12 mai 1909.

Honorés collègues,

Nous avons l'honneur de vous inviter à prendre part à

l'Assemblée des délégués

qui aura lieu le dimanche 6 juin 1909, à 9¹/₂ h. du matin, à Soleure, à l'Hôtel de Ville, et vous prions de bien vouloir nous faire connaître les noms de vos délégués jusqu'au 30 mai 1909, au plus tard.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE :

1. Procès-verbal.
2. Contrat-type entre l'architecte et ses employés; rapporteur: M. P. Ulrich, architecte.
3. Contrat-type entre l'architecte et la personne qui fait bâtir; rapporteur: M. P. Ulrich, architecte.
4. Normes suisses pour l'établissement des soumissions et l'exécution des travaux; rapporteur: M. P. Ulrich, architecte.
5. Motion de la section de St-Gall, concernant la fondation d'une caisse de secours en cas de maladie; rapporteur: M. le colonel G. Naville.
6. Proposition du Comité central relative à l'entrée de la Société dans l'Association suisse pour la navigation sur le Haut-Rhin; rapporteur: M. H. Peter, ingénieur.
7. Rapport de M. Carl Jegher sur l'activité de la commission pour l'étude des questions professionnelles.
8. Divers.

Les projets relatifs aux questions 2, 3 et 4 sont déjà entre vos mains. Nous vous prions de les discuter dans vos sections afin que l'assemblée des délégués soit en état de prendre des décisions.

Après la séance un déjeuner en commun aura lieu à l'hôtel de la « Couronne ».

Avec considération distinguée.

Au nom du Comité central:

Le Président,
G. NAVILLE.

Le Secrétaire,
H. PETER.

Société vaudoise des ingénieurs et des architectes.

1^{re} séance ordinaire, le mardi 27 avril 1909,
à 8¹/₄ h. du soir, au Palais de Rumine.

Présidence: M. H. Develey, ingénieur, président.

Le procès-verbal de l'assemblée générale ayant été lu à la fin de la dite assemblée, M. le Président se dispense d'en faire donner lecture.

M. J. de Blonay, ingénieur, est proclamé membre de la Société.

Rapport sur le projet de normes suisses pour l'exécution des travaux de construction, élaboré par la Commission de la Société suisse des ingénieurs et des architectes. — M. A. Koller, ingénieur, membre de cette Commission, propose d'ajourner son rapport à une prochaine séance afin que nous soyons en possession du texte français de ces projets. Adopté

M. le Président donne ensuite la parole à M. de Mollins, ingénieur, qui nous communique le texte d'une conférence donnée dernièrement à la Société des Ingénieurs civils de France, à Paris, sur le béton armé et les tremblements de terre.

De nombreux clichés représentant l'effet des séismes à Messine et à San-Francisco sur les constructions en béton armé et sur celles en divers autres matériaux, intéressent vivement l'assemblée

Le conférencier, très applaudi, est remercié par M. le Président.

La séance est levée à 9¹/₂ heures.

Etaient présents 24 membres.